

les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan annonçaient la continuation de leur programme d'aide pour fourrage et bétail.

Je voudrais terminer, monsieur le président, en disant que les brochures publicitaires préparées par Agriculture-Canada concernant les programmes devant être mis de l'avant durant les périodes de pénurie de nourriture pour animaux sont encore disponibles dans tous les bureaux d'Agriculture-Canada, et j'espère que l'aide que le ministère de l'Agriculture apportera aux agriculteurs de l'Ouest pourra combler les déficits qu'ils font au cours de la présente année.

● (2220)

[Traduction]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—ON DEMANDE
UNE ÉTUDE DES RAISONS DE LA HAUSSE DES TARIFS DE LA
SOCIÉTÉ B.C. TELEPHONE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir au sujet d'une question que j'ai posée le 6 mai au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Je lui ai alors demandé d'une part s'il allait se renseigner sur les justifications que la B.C. Telephone avait invoquées devant le CRTC pour justifier les hausses tarifaires qu'elle proposait d'appliquer et d'autre part s'il comptait intervenir dans les audiences sur les tarifs au cas où le programme des dépenses de capital à l'origine de ces majorations ne serait pas dans le meilleur intérêt des consommateurs.

Si vous le voulez bien, je vais faire un peu l'historique de cette affaire. B.C. Telephone propose de dépenser environ 2.5 milliards de dollars dans le cadre d'un important programme d'expansion. La société demande aux consommateurs de payer cette facture. Or, ce programme va simplement permettre d'installer un système de commutation automatique. Tel en est l'objet.

Ce que le ministre doit faire dans le cadre de cette enquête, dont nous ignorons tout pour l'instant, c'est de s'informer de ce que l'abonné obtiendra contre son investissement de 2.5 milliards. La société se dote ainsi d'un système automatisé qui n'améliorera pas le service aux abonnés. En fait, il peut être prouvé qu'il y aura une réduction de certains services dont ils jouissent à l'heure actuelle.

Il y aura en outre 850 mises à pied dans nombre de petites villes de la Colombie-Britannique, ce qui ne manquera pas de causer d'énormes bouleversements économiques. Cela se traduira par un manque à gagner d'environ 17 millions de dollars par an pour des collectivités qui n'ont pas d'autres ressources économiques. Ce qui est curieux, c'est qu'en contrepartie de ces difficultés économiques, pertes de revenus et bouleversement de leur économie, on demande à ces gens d'accroître sensiblement le montant qu'ils doivent déboursier pour les services de B.C. Tel.

Grâce à leur contribution de 2.5 milliards, ils obtiennent aussi le maintien d'un service de piètre qualité. De nombreux habitants de la Colombie-Britannique estiment que B.C. Tel offre un service téléphonique moins efficace que celui en vigueur au Bangladesh. Le CRTC était suffisamment préoccupé de la situation pour tenir des audiences sur la qualité du service en Colombie-Britannique, mais le public n'a pas pu y participer. Le rapport n'est pas sorti à temps pour que les intervenants puissent se servir des renseignements qu'il contient pour contester intelligemment la hausse de tarif.

L'ajournement

Quatrièmement, d'après ce qu'on sait, il en résultera de très mauvaises relations de travail. Les politiques régissant les relations patronales-ouvrières provoqueront un extraordinaire bouleversement du service. Je ne serais pas surpris qu'au fin fond de l'histoire, il s'agisse d'une stratégie de la B.C. Tel pour démontrer au CRTC, par des moyens plutôt détournés, qu'en fait, il lui faut encore plus d'argent.

Quel avantage en retire la B.C. Tel? Elle accroît son revenu, la marge bénéficiaire passant de 12 à 14 p. 100. Elle obtient une Cadillac sous forme d'un système automatisé et se débarrasse accessoirement des employés actuels. Elle continue de faire des bénéfices assez intéressants; en 1976, on avait jugé ses bénéfices excessifs et il lui avait fallu rembourser de l'argent aux consommateurs. Cette enquête est nécessaire. Je suis fermement convaincu que si l'on procédait diligemment, l'enquête montrerait que la B.C. Tel, qui appartient à une société multinationale étrangère, poursuit un programme d'investissement qui sert uniquement ses propres intérêts et non ceux du consommateur de Colombie-Britannique. En dernière analyse, la question qu'il faut se poser est de savoir si l'on a besoin de ce système. Le vice-président de la General Telephone and Electronics, qui contrôle la B.C. Tel et toutes ses filiales, l'a déclaré pratiquement en toutes lettres. Le vice-président aux finances, M. William Harrison, dans une publication interne de la General Telephone and Electronics, a déclaré qu'au fond la commutation électro-mécanique déjà en place et payée par les abonnés de la Colombie-Britannique avec les dernières augmentations de tarifs, assurerait un service satisfaisant dans l'avenir prévisible. Aujourd'hui, on voudrait se débarrasser du matériel que nous avons payé, qui nous assure un service jugé satisfaisant, pour le remplacer par un équipement automatisé fabriqué par les filiales et nous faire payer la note. Honnêtement, je ne crois pas que ce procédé soit acceptable.

● (2225)

Si le ministre nous répond comme à son habitude, nous aurons droit ce soir à l'une des trois réponses suivantes. La première est celle que l'on réserve aux sociétés pétrolières, elle veut dire: nous examinons la question. La deuxième est celle de l'escroquerie des cartes de crédit, elle revient à dire que la société a raison. La troisième, celle du truc de la garantie automobile, consiste à renvoyer la balle et à rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Il y aurait certainement eu lieu d'être optimiste si le gouvernement avait pris des initiatives positives au nom des consommateurs de la Colombie-Britannique, s'il avait abordé sérieusement le problème et était intervenu en posant certaines questions sérieuses devant le CRTC. Je vous remercie de votre attention.

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je tiens à féliciter le député pour sa question et pour l'intérêt qu'il porte aux consommateurs et aux travailleurs de sa circonscription. Étant donné qu'il représente une circonscription du Nouveau-Brunswick où sévit une grève contre la New Brunswick Telephone Company qui en est à son centième jour, je ne peux que souscrire à certains des arguments qu'il soulève.

Comme doit le savoir le député c'est le CRTC qui régleme dans l'intérêt du public toutes les compagnies de téléphone à charte fédérale. Lorsque celles-ci demandent une